

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 février, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BETTON, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BINET à Mme REMIGI, M. RECORIS à M. DESCLAUX, M. STEFFE à M. DUCOUT, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame MOREIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025 - DELIBERATION N° 1/10.

Réf : Services Techniques/Julien Jover/ Thierry Renou – 8.4

OBJET : CAMPAGNE 2025 DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE TROTTOIRS EN ENROBES - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose,

Dans le cadre de la campagne 2025 de travaux de revêtement de trottoirs en enrobés, un riverain supplémentaire a sollicité la Commune pour la réalisation de ces travaux sur son trottoir.

Cette demande concerne le secteur de Gazinet, au 35 avenue du Champ Rollet. Le montant total des travaux est estimé à **2 568,00 € HT soit 3 081,60 € TTC.**

La Commune s'engage à financer en partie ces travaux de revêtement de trottoir à hauteur de 30% du montant total, le reste étant à la charge du riverain (70 % du montant total).

Par courrier, le riverain a donné son accord sur cette participation financière et il a demandé à ce que le paiement soit fait en une seule fois.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain Cestas).

- fait siennes les conclusions de Monsieur CELAN,
- autorise le Maire à ajouter ces travaux sur la campagne 2025 de travaux de revêtement de trottoirs en enrobés,
- autorise le Maire à procéder au recouvrement de la somme requise à la charge du riverain suivant l'annexe ci-jointe
- dit qu'un titre de recette unique sera émis s'agissant d'un paiement en une fois.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Alice MOREIRA



LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 18/02/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 20/02/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



ANNEXES

RAJOUT AU DOSSIER 2 : SECTEUR GAZINET - PARTICIPATION FINANCIERE DES HABITANTS

NOM	ADRESSE	Participation à la charge des riverains	Echelonnement
Madame SIMON Denise	35 avenue du Champ Rollet	2 157,12 €	1 fois

